

La Communauté de Communes de Petite-Terre :

2 communes membres :

Pamandzi
Dzaoudzi-Labattoir

Nombre d'habitants : 30 039
(Source : INSEE 2017)

Coordonnées :

Communauté de Communes de Petite-Terre
Rue PPF - CS 83416
97615 Pamandzi Cedex

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi
8h à 12h - 14h à 16h45
Vendredi de 8h à 11h30

Téléphone : 02 69 80 77 00

Site internet :

<https://cc-petiteterre.com/>

 : Communauté de Communes de Petite Terre



www.tourisme-petiteterre.fr

 : @tourismepetiteterre

 : tourisme_petiteterre

Direction de publication et rédaction :
Communauté de Communes de Petite Terre

Direction artistique :
Editions Grand Public

Nombre de tirages :
4500 exemplaires

Date : septembre 2020



Mot du Président

« Ceux qui ne croient pas à l'impossible sont priés de ne pas déranger ceux qui sont en train de le faire. »

« Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans le clair-obscur, surgissent les monstres ». »
(Antonio GRAMSCI)

Le 30 décembre 2014, ce qui semblait impossible a été fait par la volonté des élus des deux communes de Dzaoudzi-Labattoir et Pamandzi : la création de la Communauté de communes de Petite-Terre. Cela a permis avec les deux communes de fédérer leur énergie, aux services de se structurer pour que la communauté devienne un outil majeur de développement de notre territoire.

L'audace et la bienveillance constituent, à bien y réfléchir notre identité depuis notre création.

La loi NOTRe renforce le rôle des intercos dans leurs compétences.

Je souhaite que dans ce nouvel espace, les communes premier échelon de notre démocratie pérennisent leur rôle actif. L'interco est l'émanation des communes. Il convient de ne pas l'oublier. Après quelques années de fonctionnement, je suis en mesure de vous confirmer que tous mes collègues élus, mais également l'ensemble des collaborateurs, ont pris la mesure de la tâche. À travers cette volonté de travailler ensemble, nous avons pu nous structurer afin de défendre une ambition commune : celle d'un projet cohérent, durable et partagé pour le territoire. Celle aussi d'un service public de qualité, d'équité et de proximité pour ses habitants. Ceci passe aussi par la création d'une culture commune, par la recherche de synergies nouvelles, par la mise en commun de nos ressources, de nos énergies et de nos talents.

Mutualiser, c'est là le fondement même et la raison d'être de notre structure. Car mutualiser c'est préserver les équilibres financiers des communes et de la communauté. Je suis heureux de mener ce mandat aux côtés des femmes et des hommes qui à travers leurs actions et leurs engagements donnent du sens à l'intérêt général. J'ai toujours voulu que toutes les nuances et les possibles s'expriment, j'ai appris à composer ou à recomposer parfois avec l'incompréhension ...

Je suis fier de défendre avec cette équipe merveilleuse des valeurs d'un monde en profonde mutation.

Notre seule chance de réussite face aux défis de ce monde incertain c'est d'être ensemble ... pas de nous diviser. Je vous prie de compter sur mon dévouement.

Mes chers concitoyens, nous vivons un épisode inédit de notre histoire, inédit et dramatique. L'épidémie de Coronavirus a touché de nombreuses familles dans notre territoire, dans le monde entier. Je souhaite avoir une pensée émue pour ceux qui ont souffert et ceux qui nous ont quittés.

Cette pandémie a bouleversé nos modes de vie, nos habitudes, nos plaisirs, nos rapports avec le travail, nos regards, nos projets ...

Lorsqu'un événement touche, avec une telle violence, une telle soudaineté le monde, nous nous rendons compte que l'être humain est finalement assez modeste.

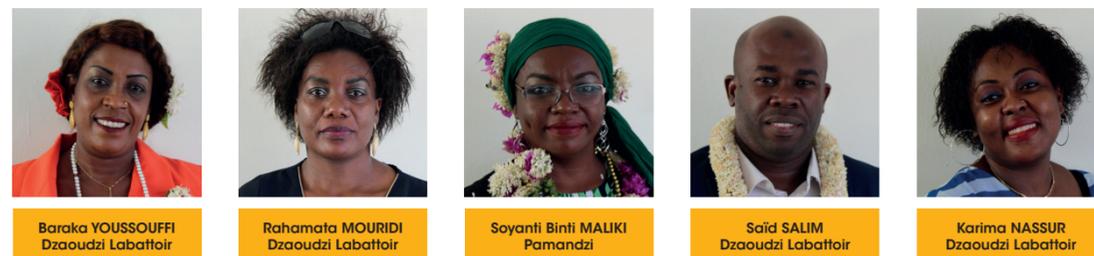
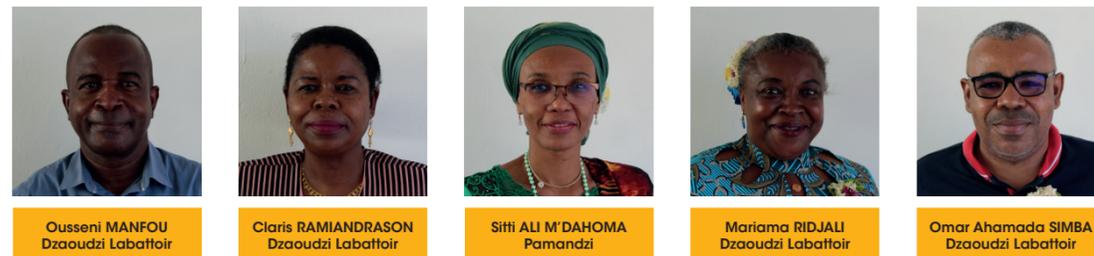
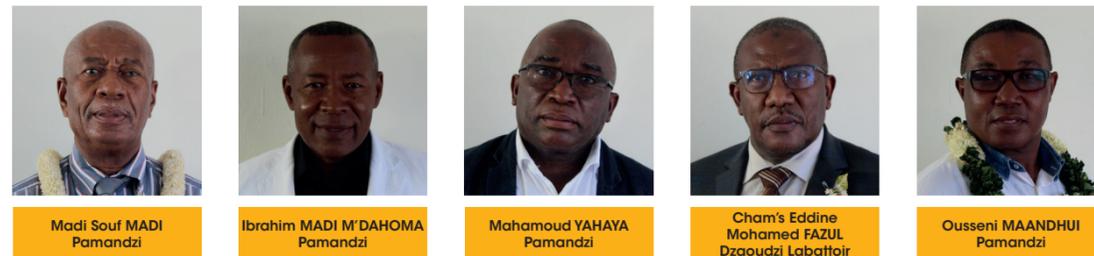
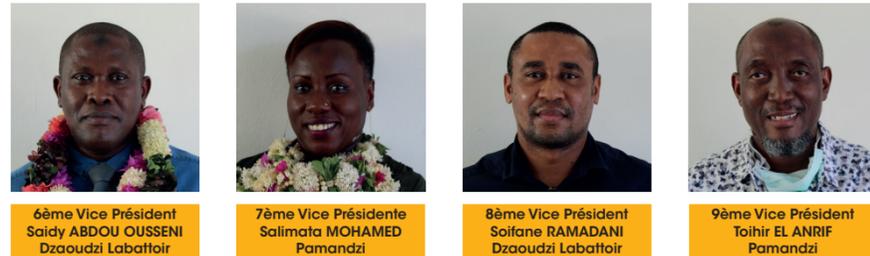
Ce qui fait notre force et notre grandeur c'est la solidarité indispensable pour faire face à une solution aussi inimaginable.

Prenez soin de vous

Saïd Omar OILI



LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES



GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Saïd OMAR OILI	Président	Dzaoudzi Labattoir
Nizar SOUFOU	1er Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace communautaire	Pamandzi
Chamssia MOHAMED	2ème Vice-Présidente en charge de la transition énergétique et de la qualité environnementale	Dzaoudzi Labattoir
Issoufi MAANDHUI	3ème Vice-Président en charge de la stratégie, de l'aménagement du territoire et du renouvellement urbain	Pamandzi
Mikidache HOUMADI	4ème Vice-Président en charge de l'administration générale, de l'organisation des services, de la fourrière intercommunale	Dzaoudzi Labattoir
Néma MALIKI FAZUL	5ème Vice-Présidente en charge de l'attractivité du territoire	Pamandzi
Saïdy ABDOU OUSSENI	6ème Vice-Président en charge des finances	Dzaoudzi Labattoir
Salimata MOHAMED	7ème Vice-Présidente en charge de la cohésion sociale et des solidarités	Pamandzi
Soifane RAMADANI	8ème Vice-Président en charge du développement culturel et de la vie associative	Dzaoudzi Labattoir
Tohir EL ANRIF	9ème Vice-Président en charge des travaux et des infrastructures	Pamandzi

COMMISSIONS

1) Commission aménagement de l'espace communautaire

Président : Nizar SOUFOU

Urbanisme opérationnel – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) – Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) – politique foncière – habitat – logement – instruction des Autorisations d'Occupation des Sols – Schéma Régional d'Aménagement (SAR) – Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) – constitution des réserves foncières

Membres de la commission :

- Nizar SOUFOU
- Karima NASSUR
- Mariama RIDJALI
- Index Ousseni MANFOU
- Omar Ahamada SIMBA
- Cham's Eddine FAZUL
- Abassi ARCHADI
- Ismael BEN M'BARAKA

4) Commission Administration générale – organisation des services – fourrière intercommunale

Président : Mikidache HOUMADI

Membres de la Commission :

- Mikidache HOUMADI
- Saoudati MALIKI
- Rahamata MOURIDI
- Néma MALIKI FAZUL
- Index Ousseni MANFOU
- Nizar SOUFOU
- Moinahouri MADI OUSSENI

2) Commission Transition énergétique et qualité environnementale

Présidente : Chamssia Mohamed

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) – gestion des déchets – préservation de la biodiversité – Gestion des milieux aquatiques et préservation des inondations (GEMAPI) – Lutte contre des gaz à effet de serre (GES) – économie d'énergies – préservation des plages et mangroves – faune et flore

Membres de la commission :

- Chamssia MOHAMED
- Saïdy ABDOU OUSSENI
- Cham's Eddine FAZUL
- Ahamadi NASSOR
- Aii BEN ABOUTOHI

5) Commission Attractivité du territoire

Présidente : Néma MALIKI FAZUL

Développement économique – commerce d'intérêt communautaire – promotion du tourisme – emploi – filière pêche – Zona d'Activité Economique (Les Badamiers) – développement numérique du territoire – très haut débit – transports, déplacements et mobilités alternatives

Membres de la Commission :

- Néma MALIKI Fazul
- Saoudati MALIKI
- Saïd SALIM
- Chamssia MOHAMED
- Issoufi MAANDHUI
- Omar Ahamada SIMBA
- Index Ousseni MANFOU
- Mamy IBRAHIM
- Moinahouri MADI OUSSENI
- Darfoumi MOUHOUDHOIRI

3) Commission Stratégie – Aménagement du territoire – Renouvellement Urbain

Président : Issoufi MAANDHUI

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) – grands projets d'aménagement – Opération « cœur de ville / Opération Revitalisation du Territoire (ORT) » - politiques territoriales – « Opération d'Intérêt National Mayotte (OIN) » - liaisons avec le Comité Stratégique d'Acquisitions Foncières (COSAF)

Membres de la commission :

- Issoufi MAANDHUI
- Nizar SOUFOU
- Chamssia MOHAMED
- Tohir EL ANRIF
- Abassi ARCHADI
- Ismael BEN M'BARAKA

6) Commission Finances

Président : Saïdy ABDOU OUSSENI

Budget – finances – contrôle de gestion – optimisation de la fiscalité – ressources communautaires financements divers (Europe – Etat – Département...) – commande publique

Membres de la commission :

- Saïdy ABDOU OUSSENI
- Néma MALIKI FAZUL
- Omar Ahamada SIMBA
- Soifane RAMADANI
- Salimata RAMADANI
- Mariama RIDJALI
- Karima NASSUR
- Abassi ARCHADI
- Ismael BEN M'BARAKA



ANNUAIRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

7) Commission Cohésion sociale et solidarités

Présidente : Salimata MOHAMED

« Contrat de ville » - Programme de Réussite Educative - sécurité et prévention de la délinquance - santé - éducation - développement des services à la population (Maison de services au public / Maison France services

Membres de la commission :

- Salimata MOHAMED
- Saïd SALIM
- Mikidache HOUMADI
- Saoudati MALIKI
- Mariama RIDJALI
- Ahamada ISSOUFA
- Darfoumi MOUHOUDHOIRI
- Maymounati AHAMADI

8) Commission Développement culturel - vie associative

Président : Soifane RAMADANI

Relation avec les associations (hors « contrat de ville ») - lecture publique - médiathèque intercommunale - soutien aux associations - manifestations d'intérêt communautaire - communication de la communauté de communes - relations extérieures

Membres de la commission :

- Soifane RAMADANI
- Rahamata MOURIDI
- Baraka YOUSSEFFI
- Claris RAMIANDRASON
- Saïd SALIM
- Mariama RIDJALI
- Moinahouri MADI OUSSENI
- Mamy IBRAHIM
- Ahmed MDAHOMA
- Ali Ben ABOUTOHI
- Saoudati MALIKI

9) Commission Travaux - infrastructures

Président : Tohir EL ANRIF

Eclairage public - voirie réseaux divers (VRD) - bâtiments communautaires - réseau urbain d'eaux pluviales

Membres de la commission :

- Tohir EL ANRIF
- Issoufi MAANDHUI
- Cham's Eddine FAZUL
- Abdou HASSAN
- Ahamada ISSOUFA
- Mamy IBRAHIM

DÉLÉGATIONS AU SIDEVAM976

« Syndicat Intercommunal d'Élimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte »

Membres titulaires :

- Cham's Eddine FAZUL
- Issoufi MAANDHUI
- Saïdy ABDOU OUSSENI
- Salimata MOHAMED

Membres suppléants :

- Chamssia MOHAMED
- Tohir EL ANRIF
- Mariama RIDJALI
- Nizar SOUFOU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME

« Promotion touristique du territoire de Petite-Terre »

Président : Saïd SALIM

Collège des socio-professionnels :

Collège des élus :

- Néma MALIKI FAZUL
- Saïd SALIM
- Issoufi MAANDHUI
- Karima NASSUR
- Saoudati MALIKI
- Rahamata MOURIDI
- Salimata MOHAMED
- Claris RAMIANDRASON

- Un représentant des hôteliers
- Un représentant des hébergeurs de tourisme et chambres d'hôtes
- Deux représentants des associations culturelles de Petite-Terre
- Un représentant de prestation loisirs (nautique, ULM, etc.)
- Un représentant de transporteur
- Un représentant de restauration

CONSEIL D'EXPLOITATION DU SPANC

« Service Public d'Assainissement Non Collectif »

Gestion du service public d'assainissement non collectif. Contrôle des installations existantes ou nouvelles, accompagnement et conseil des particuliers sur leur projet d'assainissement non collectif.

Président : Tohir EL ANRIF

Membres suppléants :

Membres titulaires :

- Cham's Eddine FAZUL
- Issoufi MAANDHUI
- Saïdy ABDOU OUSSENI
- Salimata MOHAMED
- Tohir EL ANRIF

- Saïd OMAR OILI
- Nizar SOUFOU
- Saïdy ABDOU OUSSENI
- Salimata MOHAMED
- Rahamata MOURIDI

DIRECTION

Directeur Général des Services	Gérard BAUZA	direction.generale@cc-petiteterre.fr
Assistante de Direction	Amida SIAKA	
Cellule Europe	Awa YOUSSEUF	cellule.europe@cc-petiteterre.fr
Direction des Ressources Humaines	Ali M'ZE HASSANI	rh@cc-petiteterre.fr
Direction de la stratégie territoriale et de la Rénovation Urbaine - Quartier Prioritaire de la Vigie	Marie-Claude EYCHENNE VIDAL	npru@cc-petiteterre.fr
Développement Economique	Amélia MULATO	deveco@cc-petiteterre.fr
Direction des finances et de la Commande Publique	Akram MOUHAMAD	finances@cc-petiteterre.fr
Marchés publics	Zaharia TOLLIBOU Nelly DIEDHIOU	commande.publique@cc-petiteterre.fr
Comptabilité	Fatouma SAID	comptabilite@cc-petiteterre.fr
Direction du Système d'Information	Daniel YSSOUF	informatique@cc-petiteterre.fr
Direction de l'Urbanisme	Harouna SOULAIMANA	urbanisme@cc-petiteterre.fr
Permis de construire	Ismael OUSSENI ALI M'RARAYA Zouhair SOILIH Faina TAVA	depots.permis@cc-petiteterre.fr
Affaires foncières	Ibrahim HASSANI	foncier@cc-petiteterre.fr
Direction de Politique de la Ville et de la cohésion sociale	Adrien MICHON	pdv@cc-petiteterre.fr
Direction de l'Environnement & de la Biodiversité	Anissa ABOUDOU	environnement@cc-petiteterre.fr
Police Intercommunale de l'Environnement	Jean Pierre MATHIEU	police.intercommunale@cc-petiteterre.fr
Direction des Services Techniques	Mounib MAOULIDA	services.techniques@cc-petiteterre.fr
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	Geoffrey HARACA	spanc@cc-petiteterre.fr
Direction de l'Office de tourisme	Marie-Caroline NUTEAU	tourisme@cc-petiteterre.fr

STATUTS ET COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PETITE-TERRE

Arrêté préfectoral du 1er février 2018

La Communauté de Communes a pour l'objet d'associer les communes de Dzaoudzi-Labattoir et de Pamandzi au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Elle exerce de plein droit pour le compte des communes membres, et pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

1.1 Au titre des compétences obligatoires (article L5214-16 I du Code Général des Collectivités Territoriales).

1.1.1 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de secteur ; Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire (Article L5214-23-1 CGCT)

1.1.2 Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme (Article L5214-23-1 du CGCT).

1.1.3 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du Code de l'Environnement (Article L5214-23-1 du CGCT).

1.1.4 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis au 1er à 3e du II de l'article de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage (Article L5214-23-1 du CGCT).

1.1.5 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (Article L5214-23-1 du CGCT) (Compétence déléguée au SIDEVAM).

1.2 Au titre des compétences optionnelles (articles L5214-16 II du Code Général des Collectivités Territoriales)

1.2.1 Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie

1.2.2 Politique du logement et du cadre de vie.

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées (article L5214-23-1 du CGCT).

1.2.3 En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville (article L5214-23-1 du CGCT).

1.2.4 Création, aménagement et entretien de la voirie. (La voirie identifiée d'intérêt communautaire comprend la chaussée, les accotements, les fosses, les terre-pleins, les talus, les écoulements des eaux pluviales et les équipements de sécurité) (article L5214-23-1 du CGCT).

1.2.5 Création et gestion de maison des services au public et définition des obligations de services public y afférant en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (article L5214-23-1 du CGCT).

1.3 Au titre des compétences supplémentaires

1.3.1 Eclairage public :

- Entretien de l'ensemble des réseaux de l'éclairage public de l'espace communautaire
- Réseau public d'électricité

1.3.2 Lecture publique :

- Construction, entretien et fonctionnement d'une médiathèque (à créer)

1.3.3 Animation culturelle

- Développement et soutien aux échanges culturels
- Soutien au mouvement associatif proposant des activités ayant un rayonnement communautaire

1.3.4 Mobilité et transport

- Participation et contribution au Plan Global des Transports de Déplacements de Mayotte (PGTD) en veillant au respect des grandes orientations du projet de territoire de Petite-Terre.

1.3.5 Contribution au budget départemental d'incendie et de secours en référence au 5ème alinéa de l'article L1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1.3.6 Gestion d'une fourrière apte à l'accueil et la garde des chiens et chats errants ou en état de divagation en référence à l'article L211-24 du Code Rural.

1.3.7 Elaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial en référence au décret n°2016-849 du 28 juin 2016.

1.3.8 Sentiers de randonnées :

- Ouverture et entretien des sentiers de randonnée intégrés au Plan Départemental des chemins et sentiers de randonnées.
- Définition d'un schéma d'itinéraires de promenades et de randonnées pédestres, équestres ou cyclistes à rayonnement communautaire.
- Création, aménagement et entretien des sentiers de découverte de Petite-Terre, de sentiers thématiques et de sentiers d'interprétation des sites remarquables (architecture vernaculaire, sites naturels, points de vue), l'ensemble ayant comme objectif de contribuer et développement écotouristique de Petite-Terre.

1.3.9 Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

6 GRANDS PROJETS À RÉALISATION IMMÉDIATE

1 - CONSTRUCTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE PETITE TERRE SUR LE SITE DU FOUR À CHAUX

Début des travaux 4ème trimestre 2020



Dans le cadre du développement économique du territoire, l'Office de Tourisme de Petite-Terre permettra d'accueillir et d'informer les visiteurs et les résidents sur l'offre touristique du territoire.

Coût du projet : 194 000€
Conseil Départemental : 155 200€ (80%)
Communauté de Communes : 38 800€ (20%)

2 - SERVICE MENSUEL DE DÉCHÈTERIE DE PETITE TERRE

Opérationnel tous les derniers samedis du mois de 10h à 14h à l'ancienne aérogare de Pamandzi



Compte tenu de la mobilisation de la population autour du service mensuel de déchetterie, ce dispositif est amené à être reconduit le temps que la déchetterie fixe soit opérationnelle. C'est tous ensemble que nous rendrons notre territoire propre et agréable.

Coût de l'opération : 49 199,97€
ADEME : 22 944€ (46,6%)
Communauté de Communes : 26 255,97€ (53,4%)

3 - AMÉNAGEMENT D'UN QUAI DE DÉBARQUEMENT ET D'UNE HALLE À MARÉE SUR LE SITE DU FOUR À CHAUX

Début des travaux 1er trimestre 2021



Ce projet est destiné à mettre la filière pêche de Petite Terre aux normes européennes afin de maintenir cette activité essentielle pour le développement économique du territoire.

Plan de financement en cours de confirmation
Coût de l'opération : 2 470 850€
Europe: 349 200€ (14,13%)
Etat: 875 825€ (35,45%)
Conseil Départemental: 772 270€ (31,25%)
Communauté de Communes: 473 555€ (19,17%)

6 GRANDS PROJETS

À RÉALISATION IMMÉDIATE

4 - DÉPLOIEMENT DU SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION - POSITIONNEMENT DES CAMÉRAS

Date d'installation : 4ème trimestre 2020



La communauté de communes de Petite Terre en collaboration avec les communes membres se dote d'un outil supplémentaire dans la lutte contre l'insécurité et la délinquance en développant un système de vidéo protection sur l'ensemble de son territoire :

Coût de l'opération : 1 740 000€
Conseil Départemental : 1 096 200€ (63%)
Etat : 300 000€ (17%)
Communauté de Communes : 343 800€ (20%)
Tranche N°1 : 35 caméras
Tranche N°2 : 18 caméras

5 - RÉHABILITATION DES RUES CINÉ 2000 ET MANGAFOUTÉ Début des travaux 4ème trimestre 2020



La Communauté de Communes a souhaité privilégier l'aménagement de voies de liaison essentielles entre les deux communes en déployant des trottoirs pour la sécurité des habitants.

Coût des travaux : 1 800 000€
Conseil Départemental : 1 000 000 (55,55%)
Communauté de Communes : 800 000€ (44,55%)

3 - EXTENSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PHOTOVOLTAÏQUE - PROGRAMME 2020

Début des installations 4ème trimestre 2020



Liste des lieux pour le programme d'éclairage :

- Boulevard des amoureux
- Route badamier
- 2ème tranche route de Moya
- Rue de la vigie
- Rue de la ferme
- Rue maliki Boinaidi
- Impasse coco soukari
- Rue Jeanne d'arc

Coût de l'opération : 481 310€
Europe : 312 851€ (65%)
Conseil Départemental : 74 978€ (15,58%)
Communauté de Communes de Petite Terre : 93 480€ (19,42%)